



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme, constituée en Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle»

Troisième session

3-17 mars 2000

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle».
3. Adoption du rapport de la Commission, constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa résolution 52/231, l'Assemblée générale a décidé que les travaux préparatoires de sa session extraordinaire, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2000, seraient effectués par la Commission de la condition de la femme à ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions et que ces sessions seraient prolongées de cinq jours chacune pour permettre à la Commission de mener à bien les préparatifs.

Dans sa résolution 54/142, l'Assemblée générale a recommandé que la plus grande partie des trois semaines de la quarante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme en mars 2000 soit consacrée à la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire. Elle a également invité le Bureau de la Commission constituée en comité préparatoire à convoquer, si nécessaire, des consultations informelles à composition non limitée afin d'examiner les préparatifs de la session extraordinaire. Dans sa décision 1999/278, le Conseil économique et social a approuvé

l'ordre du jour provisoire et la documentation de la troisième session du Comité préparatoire.

Le Bureau de la Commission constituée en comité préparatoire a tenu plusieurs réunions pour examiner l'organisation et la méthodologie à adopter pour les travaux de la session, et le nombre de séances à allouer respectivement aux travaux ordinaires et aux travaux en tant que comité préparatoire de la Commission de la condition de la femme. Il s'est également entretenu avec le Bureau de la Commission. Une réunion d'information conjointe a été convoquée par les Présidents des deux Bureaux le 14 octobre 1999 afin d'examiner l'organisation des travaux de la Commission et du comité préparatoire et la répartition du temps de réunion entre ces deux organes.

Le projet d'organisation des travaux de la troisième session de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir annexe) tient compte des propositions faites lors des consultations tenues en octobre. Il est prévu que la quarante-quatrième session de la Commission se tiendra du lundi 28 février au jeudi 2 mars 2000 et que le reste de la session de trois semaines, à savoir la période du 3 au 17 mars 2000, sera alloué aux travaux de la Commission constituée en comité préparatoire. Le calendrier proposé, ainsi que la répartition des tâches entre la Commission et la Commission constituée en comité préparatoire visent à assurer une répartition optimale du temps et du travail et à favoriser la cohérence et la continuité des travaux des deux organes de manière que la Commission puisse s'appuyer sur les résultats de ses travaux ordinaires lorsqu'elle sera appelée à assumer les fonctions de comité préparatoire.

En conséquence, un débat général est prévu pour la première journée de la session du comité préparatoire, l'accent étant mis sur le point 2 de l'ordre du jour (préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle»). Un débat général consacré à l'examen et à l'évaluation ainsi qu'au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes aura eu lieu les 28 et 29 février 2000 au sein même de la Commission et conformément à la pratique suivie en 1999 (voir E/1999/60, chap. II, par. 6), le Secrétariat établira un résumé du débat général à l'intention du comité préparatoire.

Pour qu'un maximum de participants puissent intervenir lors du débat, il est recommandé que le temps de parole des gouvernements, organisations intergouvernementales, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales soit limité à cinq minutes et que les déclarations faites au nom de groupes ne puissent excéder 10 minutes.

Il est proposé qu'un débat d'experts, suivi d'un dialogue sur le thème de «l'avenir de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix au-delà de l'an 2000», se tienne le 6 mars 2000. À l'instar du débat d'experts sur les «questions et tendances nouvelles et approches novatrices des problèmes qui ont des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes», qui doit se tenir le 1^{er} mars au sein de la Commission, ce débat d'experts devrait aider le comité préparatoire à recueillir des éléments d'information supplémentaires sur les nouvelles mesures et initiatives à prendre pour mieux préparer l'issue de la session extraordinaire. Le débat d'experts sera préparé conformément à la pratique établie par la Commission, dont les modalités figurent dans ses conclusions concertées 1996/1. À l'issue du débat général et du débat d'experts suivi d'un dialogue, des consultations officieuses se tiendront afin de négocier et de mettre au point tous textes que le comité préparatoire pourrait souhaiter soumettre à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire.

La Commission constituée en comité préparatoire sera informée oralement par le Secrétariat de toute modification qui pourrait être apportée au projet d'organisation des travaux à l'issue d'autres consultations. Le jeudi 16 mars 2000 étant férié – Aïd al-Adha – aucune réunion n'est prévue ce jour-là. Le Bureau a proposé en échange que le Comité préparatoire se réunisse le samedi 11 mars. L'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux de la Commission sont publiés sous la cote E/CN.6/200/1.

2. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle»

Dans sa résolution 52/100, l'Assemblée générale a décidé d'organiser en l'an 2000 un examen plénier de haut niveau en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et l'application du Programme d'action de Beijing, cinq ans après son adoption, et d'examiner les nouvelles mesures et initiatives à prendre. Elle a désigné la Commission de la condition de la femme comme comité préparatoire de l'examen de haut niveau et a décidé que la participation à ses travaux serait ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées ainsi qu'à des observateurs, conformément à la pratique établie de l'Assemblée.

Dans sa résolution 52/231, l'Assemblée générale a décidé que l'examen plénier de haut niveau devrait être organisé en tant que session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'une durée de cinq jours, qui se tiendrait du 5 au 9 juin de l'an 2000. Dans sa résolution 53/120, l'Assemblée a décidé que la session extraordinaire s'intitulera «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle».

Dans sa résolution 54/142, l'Assemblée générale a décidé que la session extraordinaire se réunirait en séance plénière et en comité ad hoc plénier, et que l'ordre du jour provisoire comprendrait les points suivants :

- a) Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing;
- b) Nouvelles mesures et initiatives pour surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing.

Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que les organisations non gouvernementales qui étaient accréditées auprès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes pouvaient participer à la session extraordinaire sans pour autant créer un précédent pour les sessions futures de l'Assemblée générale. L'Assemblée a également décidé de reporter à la session suivante du comité préparatoire l'examen de toutes les modalités concernant la participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire.

À la reprise de sa session de fond de 1998, le Conseil économique et social a décidé, à titre provisoire, d'inviter les organisations non gouvernementales qui étaient accréditées auprès de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à participer aux quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de la Commission de la condition de la femme, notamment lorsque celle-ci se réunirait en tant que comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, à condition qu'elles aient entamé le processus de demande d'admission au statut consultatif conformément à ses décisions 1996/315 et 1997/298. Le Conseil a prié le Secrétaire général d'appeler l'attention des organisations non gouvernementales qui étaient accréditées auprès de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes sur les dispositions de ladite décision et sur le processus prévu aux termes de la résolution 1996/31 du Conseil.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action de Beijing, établi sur la base des rapports présentés par les États et tenant compte des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (E/CN.6/2000/PC/2)

Rapport du Secrétaire général mettant en parallèle la manière dont il est tenu compte des intérêts des femmes et des préoccupations de parité entre les sexes dans les différentes catégories de projets et programmes des organismes des Nations Unies et les ressources allouées à cette fin (E/CN.6/2000/PC/3)

Rapport du Secrétaire général contenant des renseignements supplémentaires sur de nouvelles mesures et initiatives destinées à préparer l'avenir au-delà de l'an 2000 (E/CN.6/2000/PC/4)

Note du Secrétaire général contenant un résumé en ligne des travaux des groupes de travail sur les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2000/PC/CRP.1)

Documentation aux fins d'information

Rapport du Secrétaire général évaluant la mise en oeuvre, à l'échelon du système, du plan à moyen terme pour la promotion de la femme, 1996-2001 (E/CN.6/2000/3)

3. Adoption du rapport de la Commission, constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

La Commission, constituée en comité préparatoire, adoptera un rapport sur les travaux de sa session.

Samedi 11 mars

Matinée *Point 2* Consultations officielles

Après-midi *Point 2* Consultations officielles

Semaine du 13 au 17 mars 2000

Lundi 13 mars

Matinée *Point 2* Consultations officielles

Après-midi *Point 2* Consultations officielles

Mardi 14 mars

Matinée *Point 2* Consultations officielles

Après-midi *Point 2* Consultations officielles

Mercredi 15 mars

Matinée *Point 2* Consultations officielles

Après-midi *Point 2* Consultations officielles

Jeudi 16 mars

Jour férié : Aïd al-Adha

Vendredi 17 mars

Matinée *Point 2* Adoption des propositions

Après-midi *Point 2* Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

Clôture de la session
